

Erdeven, Morbihan

Le Narbon

sous la direction de

Vérane Brisotto

Inrap Grand Ouest
avril 2019



Rapport final d'opération
Diagnostic archéologique

Code INSEE
56054

N° site
—

Entité archéologique
—

Arrêté de prescription
2018-368

Système d'information
RCF93/Lambert 93

Code Inrap
D126659

Erdeven, Morbihan

Le Narbon

sous la direction de

Vérane Brisotto

avec la collaboration de

Philippe Boulinguez
Erwan Bourhis
Eric Pierre

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737, 35577 Cesson-Sévigné
Tél. 02 23 36 00 40

avril 2019

Sommaire

Données administratives, techniques et scientifiques

8	Fiche signalétique
9	Mots-clefs des thesaurus
10	Intervenants
12	Notice scientifique
12	État du site
13	Localisation de l'opération
14	Arrêté de prescription
19	Arrêté de désignation
20	Projet scientifique

Résultats

25	1. Le cadre de l'opération
25	1.1 Circonstances de l'opération
25	1.2 Cadre géographique et topographique général
25	1.3 Cadre géologique
28	1.4 Cadre archéologique
28	1.5 Méthodologie
31	2. Présentation des résultats
31	3. Conclusion
31	Bibliographie

Inventaires techniques

34	Inventaire du mobilier lithique
34	Inventaire des tranchées

I. Données administratives, techniques et scientifiques



Conditions d'utilisation des documents

Les rapports d'opération archéologique (diagnostic, fouille, document final de synthèse, sondage, sauvetage...) sont des documents administratifs communicables au public, en application de la loi n° 78-753 du 17 juillet 1978 modifiée et portant diverses mesures d'amélioration des relations entre l'administration et le public. L'accès à ces documents administratifs s'exerce auprès des administrations qui les ont élaborés ou qui les détiennent, au choix du demandeur et dans la limite de leurs conditions d'accueil. La mise en ligne des rapports **par le SRA Bretagne** a pour objectif de faciliter cette consultation.

La consultation et l'utilisation de ces rapports s'effectuent dans le respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle relatives aux droits des auteurs. Notamment en application de l'article L.122-5 du code de la propriété intellectuelle, cela implique que :

- 1) les prises de notes et les copies ou autres formes de reproduction sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective;
- 2) toute reproduction du texte, accompagnée ou non de photographies, cartes ou schémas, n'est possible que dans le cadre de courtes citations qui doivent être justifiées, par exemple par le caractère scientifique de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées, et sous réserve de l'indication claire du nom de l'auteur et de la source (références exactes et complètes de l'auteur, de son organisme d'appartenance et du rapport);
- 3) la représentation ou la reproduction d'extraits est possible à des fins exclusives d'illustration dans le cadre de l'enseignement et de la recherche, dès lors que le public auquel elle est destinée est majoritairement composé d'élèves, d'étudiants, d'enseignants ou de chercheurs directement concernés, et que son utilisation ne donne lieu à aucune exploitation commerciale.

Le non-respect de ces règles constitue le délit de contrefaçon prévu et sanctionné par les articles L.335-2, L.335-3 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

Renseignement :

DRAC Bretagne : <http://www.culture.gouv.fr/Regions/Drac-Bretagne>

Service Régional de l'Archéologie - Centre de documentation archéologique

Campus universitaire de Beaulieu - Avenue Charles Foulon - 35700 Rennes

Fiche signalétique

Localisation

Région
Bretagne

Département
Morbihan (56)

Commune
Erdeven

Adresse ou lieu-dit
Le Narbon

Codes

code INSEE
56 054

Numéro de dossier Patriarche
-

Numéro de l'entité archéologique
-

Coordonnées géographiques et altimétriques selon le système Lambert 93 RGF93

x : 237 854
y : 6 735 683
z : 12 m NGF

Références cadastrales

Commune
Erdeven

Année
2017

section(s)
K

parcelle(s)
1401

Statut du terrain au regard des législations sur le patrimoine et l'environnement

-

Propriétaire du terrain

M^{me} LE VAILLANT Aude et
M. NICOLAS Vincent

Pétitionnaire

-

Références de l'opération

Numéro de l'arrêté de prescription
2018-368

Numéro de l'arrêté de désignation
2019-063

Référence du projet INRAP
D126659

Maître d'ouvrage des travaux d'aménagement

M^{me} LE VAILLANT Aude et
M. NICOLAS Vincent

Nature de l'aménagement

Maison individuelle

Opérateur d'archéologie

INRAP Grand-Ouest

Responsable scientifique de l'opération

BRISOTTO Vérane, Inrap

Organisme de rattachement

Inrap Grand-Ouest
37, rue du Bignon CS 67737
35 577 Cesson-Sévigné cedex
Tél. 02 23 36 00 40
Fax. 02 23 36 00 50

Dates d'intervention sur le terrain

diagnostic archéologique
Du 18/03/19 au 19/03/19

post-fouille
Du 20/03 au 22/03/2019

Surfaces

emprise prescrite
702 m²

emprise des sondages
88 m²

ratio
12,5 %

Mots-clefs des thesaurus

Chronologie

- Paleolithique**
 - Inferieur
 - Moyen
 - Superieur
 - Mesolithique et Epipaleolithique
- Neolithique**
 - Ancien
 - Moyen
 - Récent
- Âge du Fer**
 - Chalcolithique
 - Protohistoire
- Âge du Bronze**
 - Ancien
 - Moyen
 - Recent
- Âge du Fer**
 - Hallstatt (premier Âge du Fer)
 - La Tene (second Âge du Fer)
- Antiquite romaine (gallo-romain)**
 - Republique romaine
 - Empire romain
 - Haut-Empire (jusqu'en 284)
 - Bas-Empire (de 285 a 476)
- Epoque medievale**
 - haut Moyen Age
 - Moyen Age
 - bas Moyen Age
- Temps modernes**
- Epoque contemporaine**
 - Ere industrielle

Sujets et thèmes

- Edifice public
- Edifice religieux
- Edifice militaire
- Bâtiment
- Structure funéraire
- Voirie
- Fondation empierrée
- Habitat rural
- Villa
- Batiment agricole
- Structure agraire
- Urbanisme
- Maison
- Structure urbaine
- Foyer
- Fosse
- Sepulture
- Grotte
- Abri
- Megalithe
- Puits
- Carrière d'extraction
- Trou de poteau
- Chablis

Mobilier

- ^{nb} Industrie lithique
- Industrie osseuse
- Céramique
- Restes
- Végétaux
- Faune
- Flore
- Objet métallique
- Arme
- Outil
- Parure
- Habillement
- Trésor
- Monnaie
- Verre
- Mosaïque
- Peinture
- Sculpture
- Inscription
- Objet lithique

Etudes annexes

- Géologie
- Datation
- Anthropologie
- Paléontologie
- Zoologie
- Botanique
- Palynologie
- Macrorestes
- An. de céramique
- An. de métaux
- Aca. des données
- Numismatique
- Conservation
- Restauration

...

Intervenants

Intervenants scientifiques

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au conservateur régional de l'archéologie	Contrôle scientifique de l'opération
Christine Boujot, SRA	Ingénieure de recherche, gestion du Morbihan	Contrôle scientifique de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Vérane Brisotto, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique

Intervenants administratifs

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Tâches génériques	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Yves Menez, SRA	Conservateur régional de l'archéologie	Prescription et contrôle scientifique
Olivier Kayser, SRA	Adjoint au conservateur régional de l'archéologie	Contrôle scientifique de l'opération
Christine Boujot, SRA	Ingénieure de recherche, gestion du Morbihan	Contrôle scientifique de l'opération
Claude Le Potier, Inrap	Directeur interrégional Grand-Ouest	Mise en place et suivi de l'opération
Arnaud Dumas, Inrap	Secrétaire général	Mise en place et suivi de l'opération
Michel Baillieu, Inrap	Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Thomas Arnoux, Inrap	Délégué du Directeur adjoint scientifique et technique	Mise en place et suivi de l'opération
Christelle Picault, Inrap	Assistante opérationnelle Bretagne	Planification des personnels
Frédéric Champagne, Inrap	Assistant technique Bretagne	Mise en place et suivi de l'opération
Emeline Le Goff, Inrap	Responsable DICT	Réalisation des DICT
Stéphanie Hurtin, Inrap	Gestionnaire des collections	Gestion du mobilier
Nathalie Ruaud, Inrap	Gestionnaire du centre	Mise en place et suivi de l'opération

Équipe de diagnostic

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Vérane Brisotto, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Responsable scientifique
Eric Pierre, Inrap	Technicien de recherche archéologique	Suivi du diagnostic, fouille, relevé
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Relevés des tranchées de sondage

Équipe de post-fouille

Prénom Nom, organisme d'appartenance	Fonction	Tâches affectées dans le cadre de l'opération
Vérane Brisotto, Inrap	Responsable de recherche archéologique	Rédaction, DAO, SIG
Erwan Bourhis, Inrap	Dessinateur Infographe	Mise en page du RFO
Philippe Boulinguez, Inrap	Topographe	Traitement du relevé

Notice scientifique

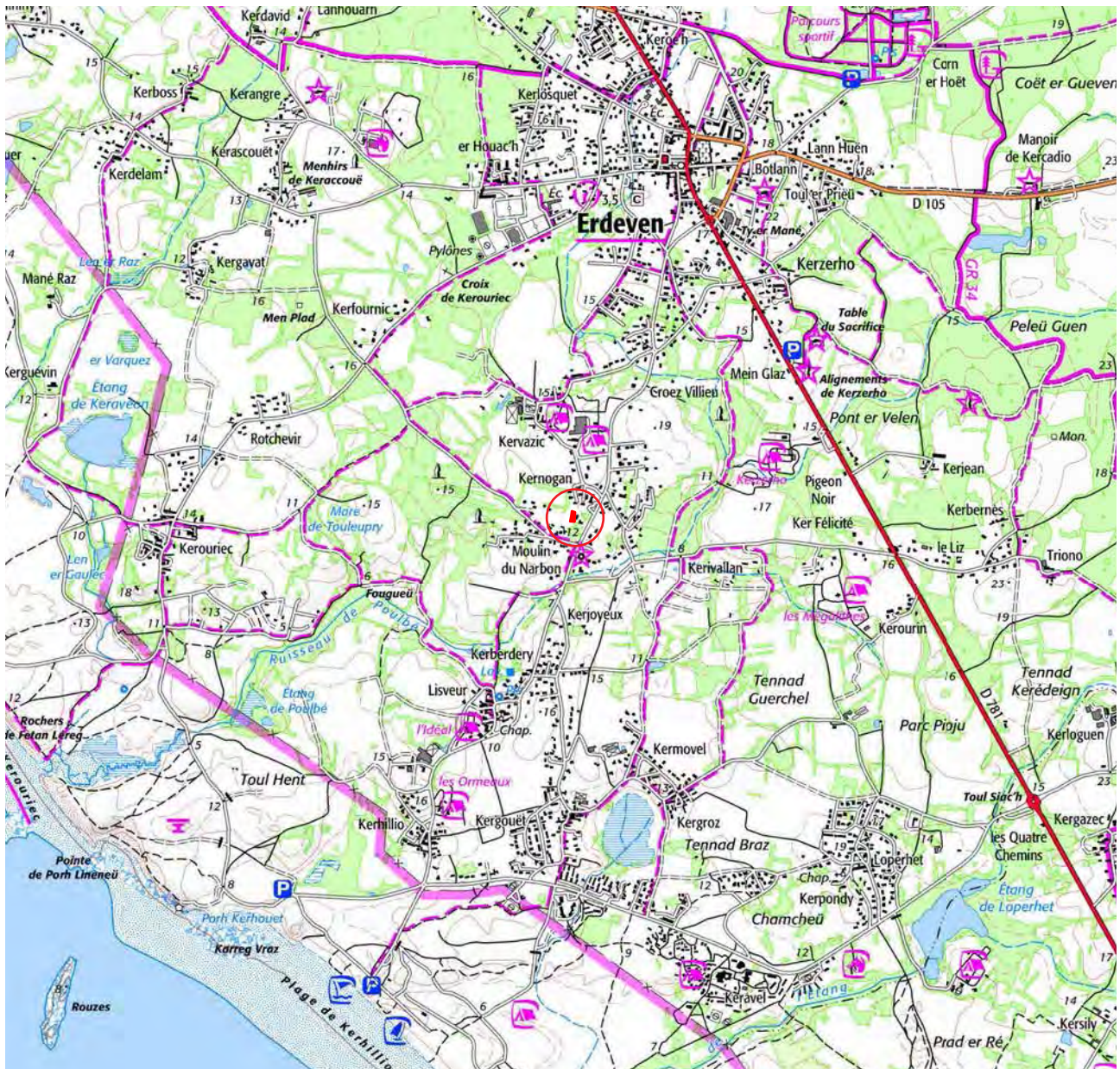
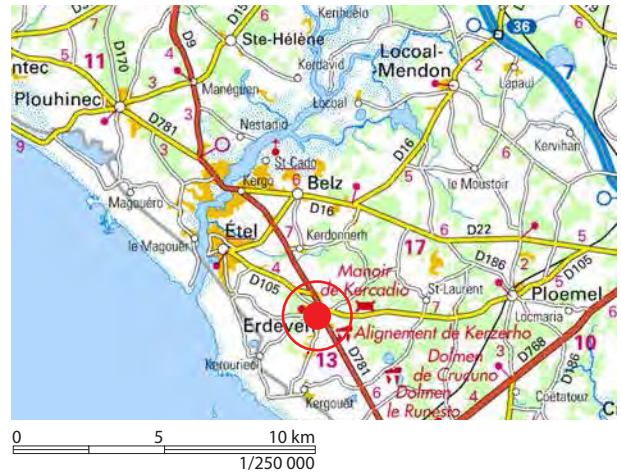
Le diagnostic localisé à proximité du menhir de Kernogan a été effectué sur une surface de 702 m². Il n'a livré aucun vestige hormis deux chablis dont l'un d'eux a piégé un éclat cortical de silex à retouches d'utilisation.

État du site

La profondeur atteinte dans les tranchées est comprise entre 0,60 et 0,80 m de profondeur. A noter que l'eau de la nappe phréatique est rapidement remontée au fond du décapage. A l'issue de l'opération, les ouvertures ont été rebouchées et le terrain remis en état.

Localisation de l'opération

Région : Bretagne
Département : Morbihan (56)
Adresse/Lieu-dit :
Le Narbon
Coordonnées géographiques (RGF93) et altimétriques :
X : 237 854
Y : 6 735 683
Z : environ 12 m NGF
Section(s) et parcelle(s) :
Section K parcelle n° 1401



Arrêté de prescription



Liberté - Égalité - Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU LE
6901
05 DEC. 2018

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2018-368 du 3 décembre 2018

Service régional de
l'archéologie

ARRETE n° 2018-368 portant prescription de diagnostic archéologique

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V ;

VU l'arrêté du 16 septembre 2004 portant définition des normes d'identification, d'inventaire, de classement et de conditionnement de la documentation scientifique et du mobilier issu des diagnostics et des fouilles archéologiques ;

VU l'arrêté du 27 septembre 2004 portant définition des normes de contenu et de présentation des rapports d'opérations archéologiques ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018 DRAC/DSG en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VU le dossier de demande de permis de construire n° PC 56 054 18T 0044 déposé par M. Vincent NICOLAS et Mme Aude LE VAILLANT, 2 rue des Moulins, 56690 Landaul, relatif au projet de construction d'une maison d'habitation individuelle, sur un terrain situé lieu-dit « le Narbon » à Erdeven, reçu par la Direction régionale des affaires culturelles de Bretagne, Service régional de l'archéologie le 6 novembre 2018 ;

CONSIDERANT que, en raison de leur localisation, les travaux envisagés sont susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. En effet, le projet de construction est localisé dans un secteur sensible, à proximité du menhir de Kernogant signalé dans différents inventaires et situé dans la parcelle voisine OK. 1276. Loin d'être isolé, ce menhir est situé non loin des alignements du Narbon et de nombreux autres éléments mégalithiques gisant alentours ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de mettre en évidence et de caractériser la nature, l'étendue et le degré de conservation des vestiges archéologiques éventuellement présents afin de déterminer le type de mesures dont ils doivent faire l'objet ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : un diagnostic archéologique sera réalisé sur le terrain faisant l'objet des aménagements, ouvrage ou travaux susvisés, sis en :

Région : Bretagne

Département : Morbihan
Commune : ERDEVEN
Lieu-dit : Le Narbon
Cadastre : section : K parcelle : 1401

L'emprise soumise au diagnostic, d'une superficie de 702 m², est figurée sur le document graphique annexé au présent arrêté.

Le diagnostic archéologique comprend, outre une phase d'exploration du terrain, une phase d'étude qui s'achève par la remise du rapport sur les résultats obtenus.

Article 2 : Le diagnostic sera réalisé sous la maîtrise d'ouvrage de l'opérateur d'archéologie préventive retenu. Les conditions de sa réalisation seront fixées contractuellement en application des articles R. 523-30 à R. 523-38 du Code du patrimoine susvisé.

Il sera exécuté conformément au projet d'opération élaboré par cet opérateur sur la base des prescriptions annexées au présent arrêté.

Article 3 : Le mobilier archéologique recueilli au cours de l'opération de diagnostic est conservé par l'opérateur d'archéologie préventive retenu le temps nécessaire à son étude qui, en tout état de cause, ne peut excéder cinq ans à compter de la date de fin de la phase terrain du diagnostic.

Article 4 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à M. Vincent NICOLAS et Mme Aude LE VAILLANT, à la commune d'Erdeven, au service archéologique départemental du Morbihan et à l'Institut national de recherches archéologiques préventives.

Fait à Rennes, le 3 décembre 2018

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER

Destinataires :
M. Vincent NICOLAS et Mme Aude LE VAILLANT
SDAM
INRAP
Commune d'Erdeven

Copie :
Préfecture du Morbihan



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

**Cahier des charges
annexé à l'arrêté n° 2018-368
portant prescription de diagnostic archéologique**

**La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine**

région :	Bretagne	
département :	Morbihan	
commune :	ERDEVEN	
lieu-dit :	Le Narbon	
cadastre :	section : K	parcelle : 1401.
pétitionnaires: M. NICOLAS Vincent et Mme Aude LE VAILLANT		

Emprise du diagnostic archéologique : 702 m²

Objectif :

Le secteur du Narbon à Erdeven comprend un environnement archéologique dense. En effet, plusieurs monuments mégalithiques sont présents comme le menhir de Kernogant situé dans la parcelle voisine du projet, les stèles de Kervazic, dont une gravée, situées un peu plus au nord, les alignements et tumulus de Men Liessé à l'ouest sans oublier les monolithes éparpillés alentours, notamment autour d'une zone humide au sud.

Compte-tenu de l'abondance de tous ces vestiges à proximité, l'opération de diagnostic archéologique par sondages permettra de vérifier l'existence de vestiges archéologiques complémentaires sur la totalité de l'emprise du projet, et le cas échéant de les caractériser.

Elle devra également permettre d'évaluer l'impact des travaux sur les vestiges, de rendre compte de leur nature, de leur étendue et de leur complexité, de leur chronologie ainsi que leur état de conservation.

Principes méthodologiques :

Le diagnostic archéologique sera à réaliser sur l'emprise du projet d'aménagement conformément au plan annexé, selon un mode opératoire adapté. Outre les tranchées de sondages réalisées au moyen d'une pelle mécanique équipée d'un godet lisse travaillant en mode rétro, de plus larges fenêtres pourront être ouvertes en tant que de besoin afin de favoriser l'identification, la lecture et la datation d'éventuels niveaux de sols ou traces d'activités plus ténues. Des décapages manuels pourront être réalisés au niveau des faits archéologiques mis au jour et des sondages également manuels pourront être effectués pour préciser la puissance et la complexité stratigraphique sur la base d'un échantillonnage raisonné. Un effort particulier devra être porté par l'ouverture d'un large décapage à l'emplacement prévu pour la maison. Au total, au moins 10 % de l'emprise devront être sondés.

Le service régional de l'archéologie devra être informé du démarrage du chantier, ainsi que des découvertes significatives.

Les sondages, comme les fenêtres complémentaires, seront replacés sur un plan général. Ils devront faire l'objet de relevés comportant les altitudes des ouvertures et des fonds de fouilles, ainsi que des coupes stratigraphiques (avec cotes altimétriques) et des photographies.

Le site sera replacé dans son contexte topographique, archéologique, historique et géographique (cadastres et plans anciens notamment).

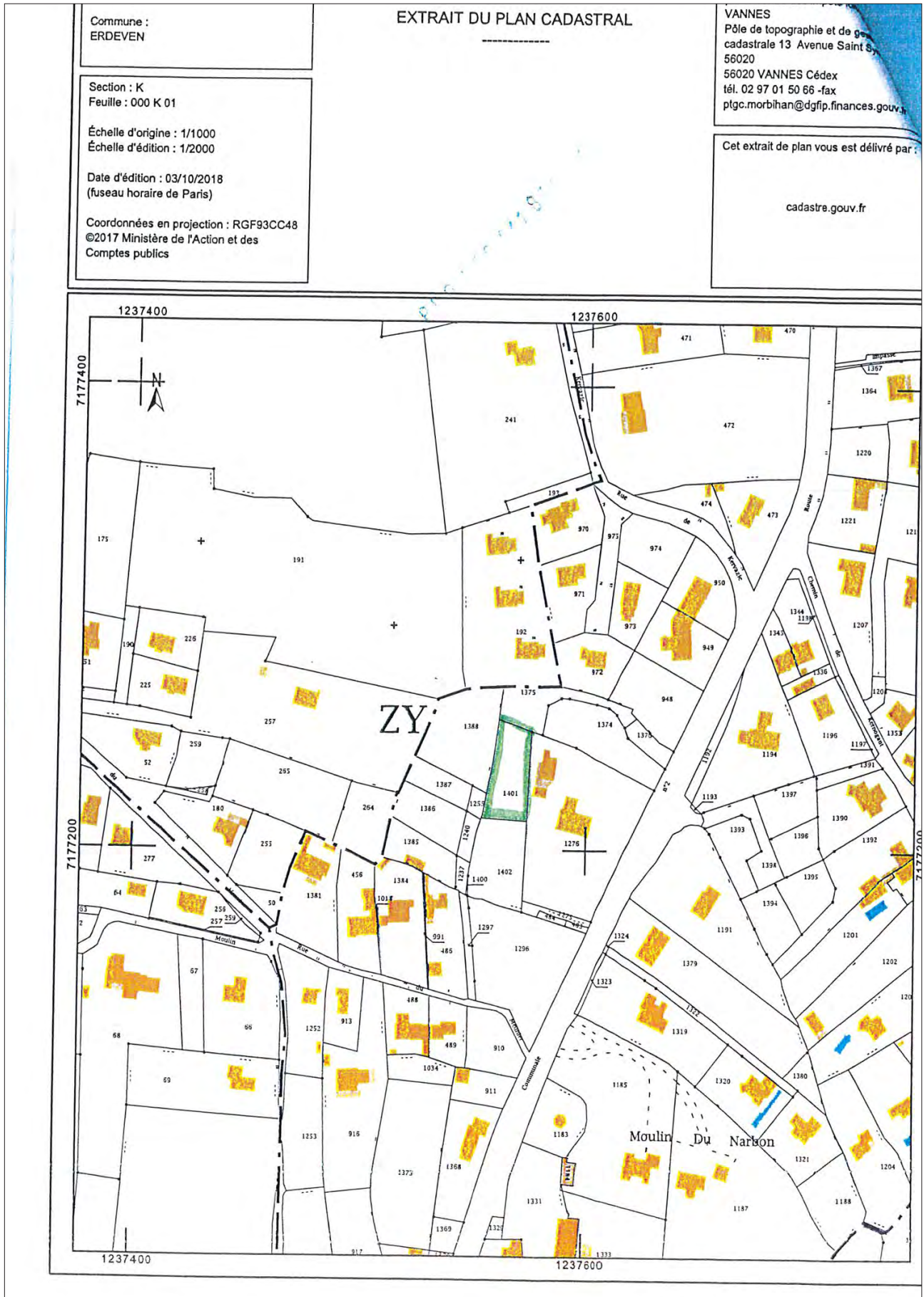
Le rapport de diagnostic comportera une version en format pdf destinée à un versement dans la bibliothèque numérique de la D.R.A.C. Bretagne et consultable en ligne, ainsi qu'un plan d'emprise de l'opération de diagnostic figurant les zones ouvertes (sondages, fenêtres, zones éventuellement décapées) et les structures mises au jour, en format shape.

Fait à Rennes, le 3 décembre 2018

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint du Conservateur régional de l'archéologie



Olivier KAYSER



Arrêté de désignation



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COURRIER REÇU ...

14 FÉV 2019

INRAP GO

Direction régionale
des affaires culturelles

Arrêté n° 2019-063 du 6 février 2019

Service régional de l'archéologie

**Arrêté n° 2019-063 portant désignation du responsable scientifique
de l'opération d'archéologie préventive prescrite par arrêté n° 2018-368**

La Préfète de la région Bretagne
Préfète d'Ille-et-Vilaine

VU le code du patrimoine, notamment son livre V - articles R 522-1 et R 523-22 ;

VU le décret du 30 octobre 2018 portant nomination de Mme Michèle KIRRY, préfète de la région Bretagne, préfète de la zone défense et de sécurité Ouest, préfète d'Ille-et-Vilaine ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2018-DRAC/DSC en date du 19 novembre 2018 portant délégation de signature à M. Michel ROUSSEL, Directeur régional des affaires culturelles de Bretagne ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 21 novembre 2018 portant subdélégation de signature ;

VI l'arrêté n° 2018-368 du 3 décembre 2018 portant prescription d'un diagnostic archéologique à réaliser à ERDEVIN, Le Narbon (56) ;

CONSIDÉRANT que le responsable d'opération n'a pas été désigné par l'arrêté susvisé ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : Mme Véronique BRISOTTO (Institut national de recherches archéologiques préventives) est désignée responsable scientifique du diagnostic prescrit par l'arrêté n° 2018-368.

Article 2 : Le Directeur régional des affaires culturelles est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à Mme Véronique BRISOTTO.

Fait à Rennes, le 6 février 2019

Pour la Préfète de la région Bretagne
et par subdélégation,
l'adjoint au Conservateur régional de l'archéologie

Olivier KAYSER

Destinataire :
Mme Véronique BRISOTTO

Copie :
Inrap
Commune d'Erdevin

Projet scientifique

Diagnostic archéologique D126659 ERDEVEN (56), LE NARBON

Projet scientifique d'intervention

1.- Identification administrative de l'opération

Région	Bretagne	Département	Morbihan
Commune	Erdeven		
Lieu-dit	LE NARBON		
Cadastre	Erdeven : K 1401		

Prescription	N° Arrêté	Réception	Surface	Attribution	Envoi projet
Initiale	2018-368	05-12-2018	702 m ²	07/01/2019	25/01/19
Modification					

Contexte actuel	Rural	Contexte particulier	
Nature archéologique	Non stratifié		

2.- Problématique scientifique

Conformément à l'arrêté de prescription n°2018-368, l'objet du diagnostic consiste à reconnaître l'existence et l'état de conservation des vestiges archéologiques. Cette étude doit permettre de rassembler tous les éléments techniques et scientifiques permettant l'élaboration d'un éventuel projet de fouille préventive.

- ♦ **Responsable d'opération pressenti :**

Vérane Brisotto

3.- Contraintes techniques

Les contraintes techniques seront déterminées ultérieurement après contact avec l'aménageur.

4.- Méthodes et techniques envisagées

Le diagnostic consistera dans la réalisation de tranchées de sondage régulièrement réparties sur l'ensemble du projet. La surface sondée devra couvrir au moins 10% de l'emprise affectée par les travaux. Des fenêtres de décapage plus larges pourront être implantées afin d'évaluer plus finement l'état de conservation des vestiges. Un nettoyage manuel et le cas échéant, une fouille par échantillonnage seront réalisés sur les vestiges les plus significatifs du site afin de caractériser la nature et la chronologie des différentes entités archéologiques.

5.- Volume des moyens prévus

- **Tranche Ferme**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	3 jours	2 jours
Technicien	2 jours	

Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	1 jour	1 jour

- **Tranche Provisionnelle**

Moyens humains	Terrain	Etude
Responsable Opération	4 jours	4 jours
Technicien	4 jours	1 jour
Dessinateur		4 jours
Spécialiste (Céramique et lithique)		6 jours
Topographe	1 jour	1 jour


Moyens mécaniques	Ouverture	Rebouchage
Pelle sur chenilles	2 jours	1 jour

6.- Durée de réalisation et calendrier prévisionnel

Terrain	Etude	Calendrier prévu pour la phase terrain
6 jours	6 jours	A partir de mars 2019

7.- Observations complémentaires

Le Directeur-adjoint Scientifique et Technique

Nom du DAST
Michel-Alain Baillieu 

II. Résultats

1. Le cadre de l'opération

1.1 Circonstances de l'opération

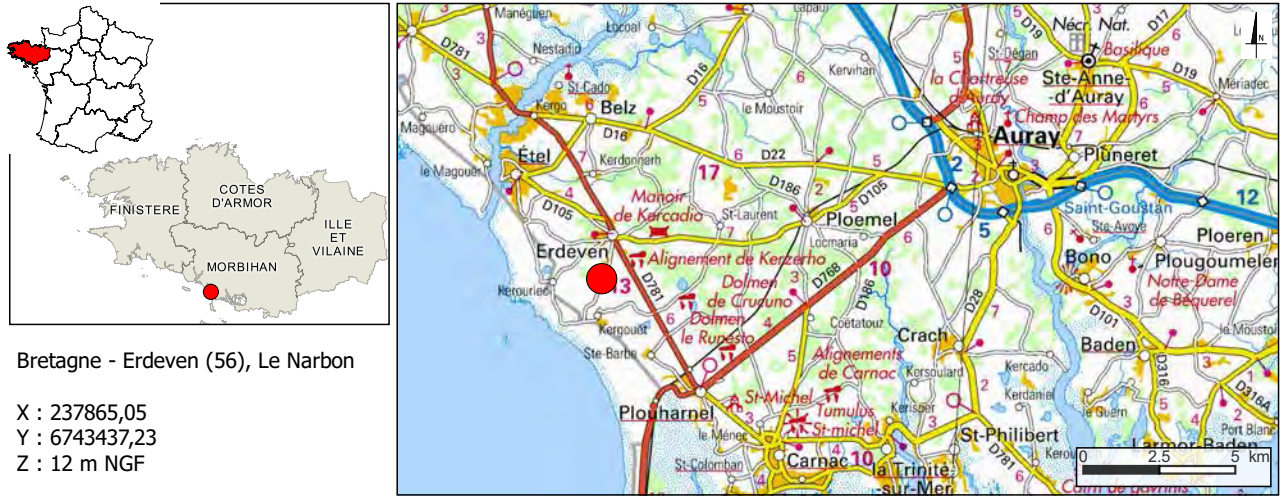
Suite à un dépôt de permis de construire sur la parcelle K 1401 de la Commune d'Erdeven, le Service Régionale de l'Archéologie a prescrit un diagnostic sur une surface de 702 m². Cette prescription a été motivée par la proximité du menhir de Kernogan, située dans la parcelle voisine (K 1176) ainsi que par un environnement relativement riche en vestiges mégalithiques.

1.2 Cadre géographique et topographique général

L'emprise du projet se situe à moins d'un 1 km au sud du bourg au lieu-dit Le Narbon, à proximité du Moulin du même nom (**fig.1**). Il est entouré de parcelles déjà construites. Topographiquement, il occupe une très légère pente dont le point le plus haut, situé plus au sud est occupé par un terrain parsemé de joncs et dans lequel avait été repérés dans les années 90, plusieurs menhirs et blocs couchés (Gaumé, 1993).

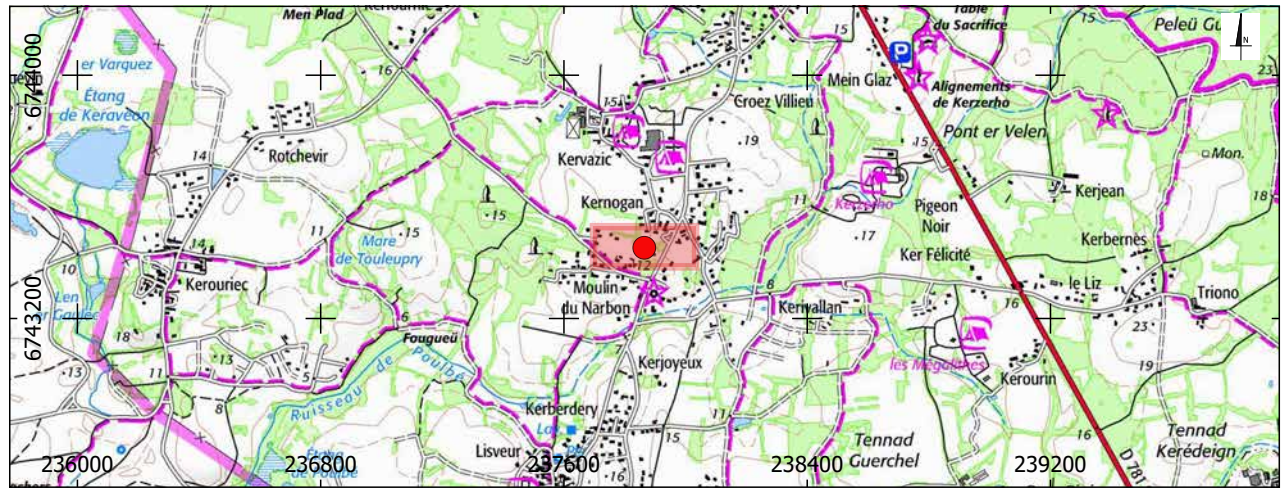
1.3 Cadre géologique

D'après la carte géologique au 1/80^e, le granite de Carnac constitue le substrat local. Il s'agit d'un granite à deux micas appartenant au massif qui s'étend depuis la rive ouest du Blavet jusqu'à la rive ouest du Golfe du Morbihan (**fig. 2**). Lors de l'opération, le rocher sain n'a pas été atteint, mais l'arène granitique est apparue entre 0,50 et 0,80 m de profondeur. Elle comporte quelques galets de quartz et dreikanter (ou galets éolisés). Elle est surmontée d'un sédiment argilo-arénaire gris-brun d'une épaisseur de 0,20 à 0,30 m d'épaisseur, et au-dessus duquel se trouve le niveau de terre végétale (**fig.3**).



Bretagne - Erdeven (56), Le Narbon

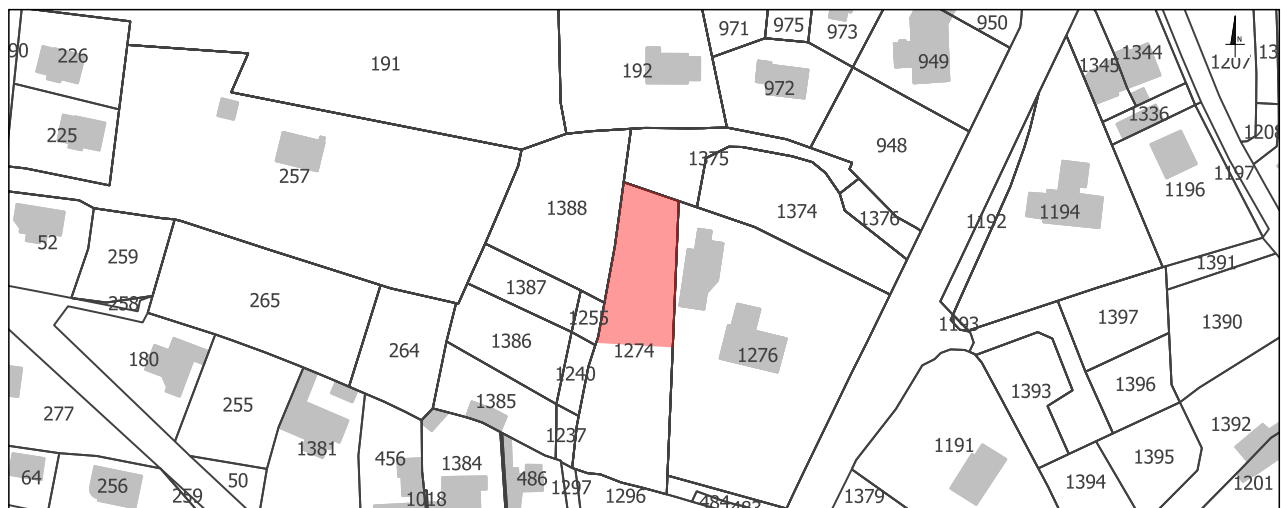
X : 237865,05
 Y : 6743437,23
 Z : 12 m NGF



● emprises prescrites de l'opération
 □ emprise de l'extrait cadastral

SCR : Lambert 93 - Source : Scan Régional® et Scan25® ©IGN
 Auteur : Inrap

0 0.2 0.4 0.6 0.8 1 km



■ emprise prescrite de l'opération SCR : Lambert 93 - Source : BD Parcellaire® ©IGN - Auteur : Inrap

0 25 50 m

Fig. 1 Localisation du diagnostic sur fond de carte IGN au 1/250000e , au 1/250e et sur fond cadastral au 1/500e. © IGN

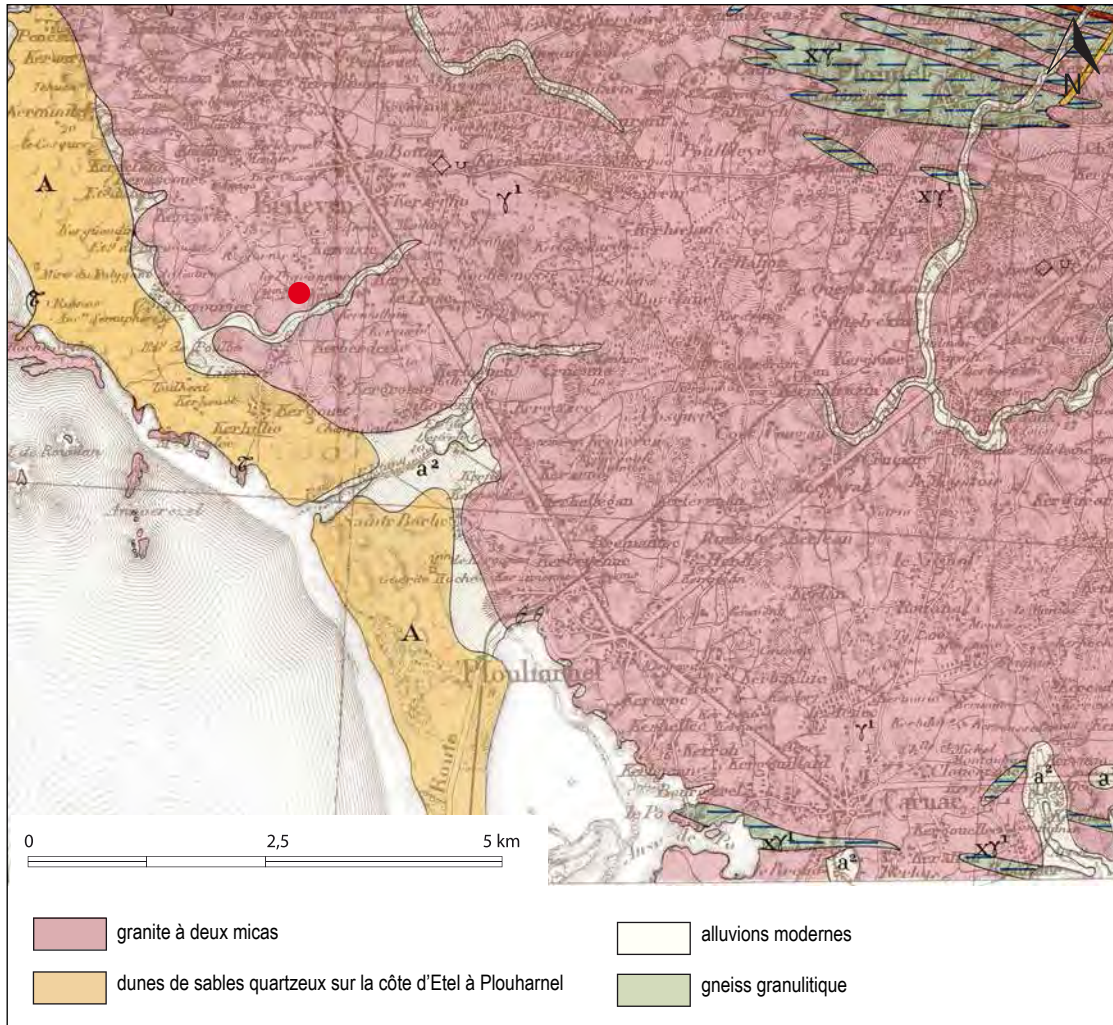


Fig.2 Localisation de l'opération sur fond de carte géologique au 1/80000e. © Infoterre, BRGM®

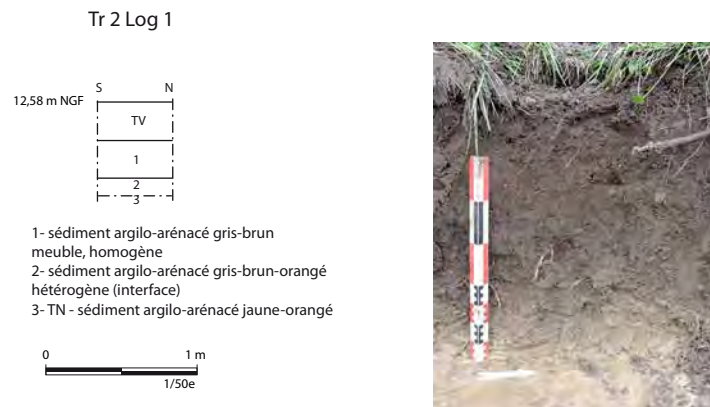


Fig.3 Log stratigraphique de la tranchée 2. © V. Brisotto, Inrap

1.4 Cadre archéologique

La commune d'Erdeven compte un grand nombre de sites et notamment de monuments mégalithiques (fig. 4). Outre les célèbres alignements de Kerzerho, les indices les plus proches de notre emprise se situent sur la parcelle voisine où se dresse le menhir de Kernogan (fig.5) ainsi que le groupe de blocs et de menhirs couchés de Pouliguen (fig.6). Ce site connu sur le nom de Men Liesse découvert par F. Gaillard en 1892, a été revisité par E. Gaumé lors d'une campagne de prospection sur la commune d'Erdeven (Gaumé, 1993). L'auteur cite un « ensemble de menhirs et de blocs douteux parmi des blocs extraits de carrière (affleurements) ».

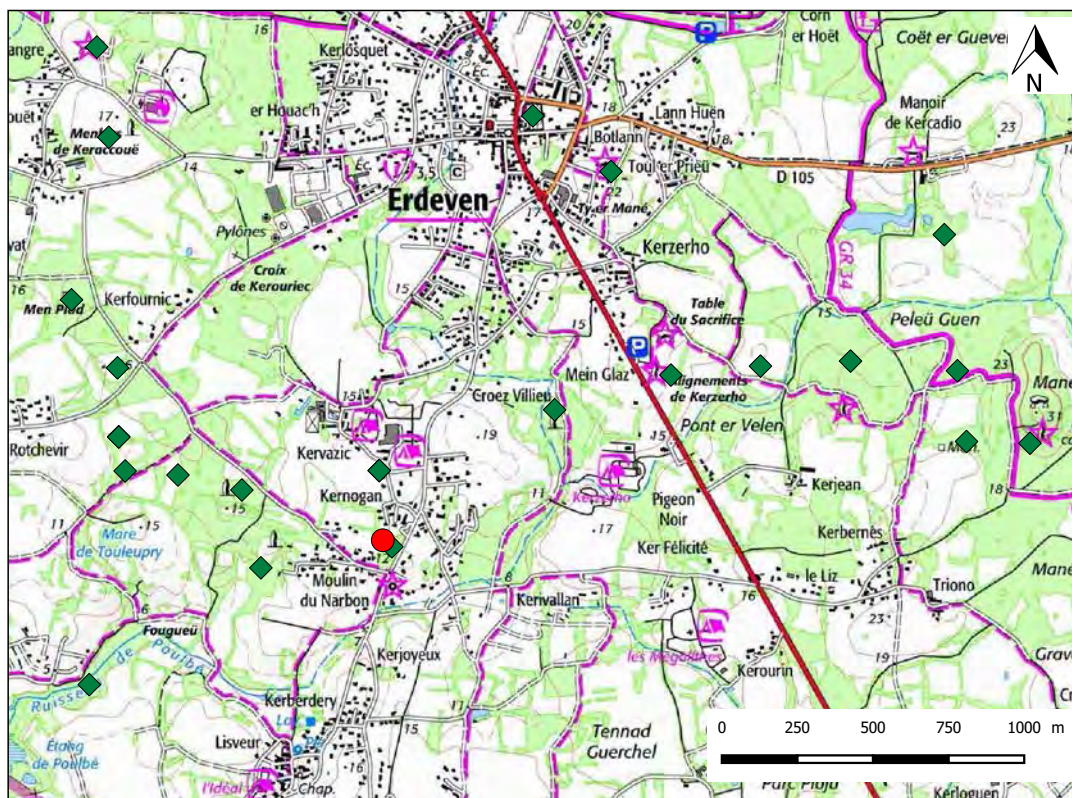
1.5 Méthodologie

L'opération a été menée par deux archéologues et un topographe le 18 et 19 mars 2019. Nous sommes intervenus à l'aide d'une pelle hydraulique à chenille de 10 t, munie d'un godet lisse d'1,50 m. Deux ouvertures ont été effectuées ; la première de faible surface, en avant du projet de construction et la seconde plus large localisée à l'endroit de la future construction. Au total une surface de 88 m² a été diagnostiquée soit un ratio de 12,5%. Notons une nette remontée de la nappe phréatique lors de la journée d'ouverture, puisque le fond de la tranchée principale (Tr2) s'est rapidement gorgée d'eau (fig.7).

L'unique anomalie sédimentaire a été photographiée, relevée et sondée. Le plan de la zone a été traité à l'aide d'un GPS, en vue d'une intégration en SIG.

À l'issue de l'opération les tranchées ont été rebouchées.

Fig. 4 Localisation de l'opération sur fond de carte archéologique. © SRA



Légende

- localisation du diagnostic
- ◆ entité archéologique-néolithique (Carte Archéologique)

Fig. 5 Menhir de Kernogan (EA n°560540017).
© V. Brisotto, Inrap



Fig. 6 Vue de la lande du Narbon. © V. Brisotto, Inrap

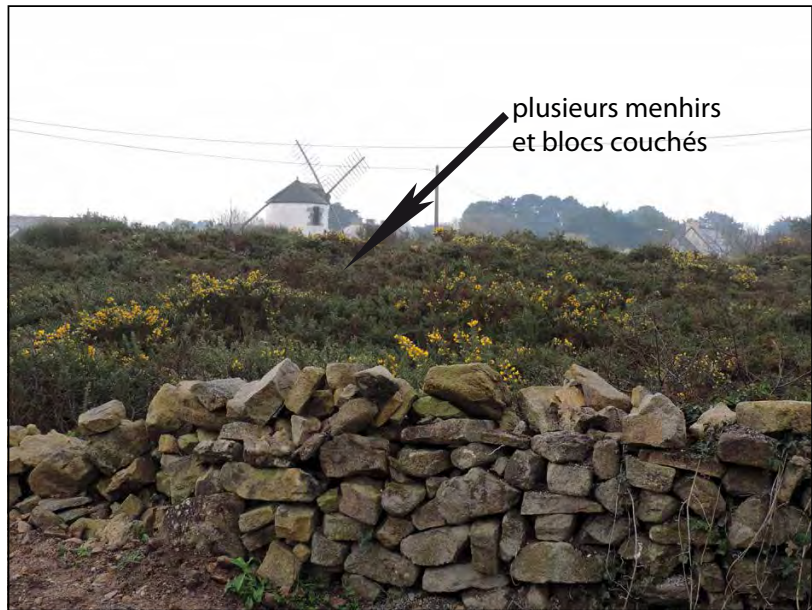


Fig. 7 Vue générale du diagnostic. © V. Brisotto, Inrap



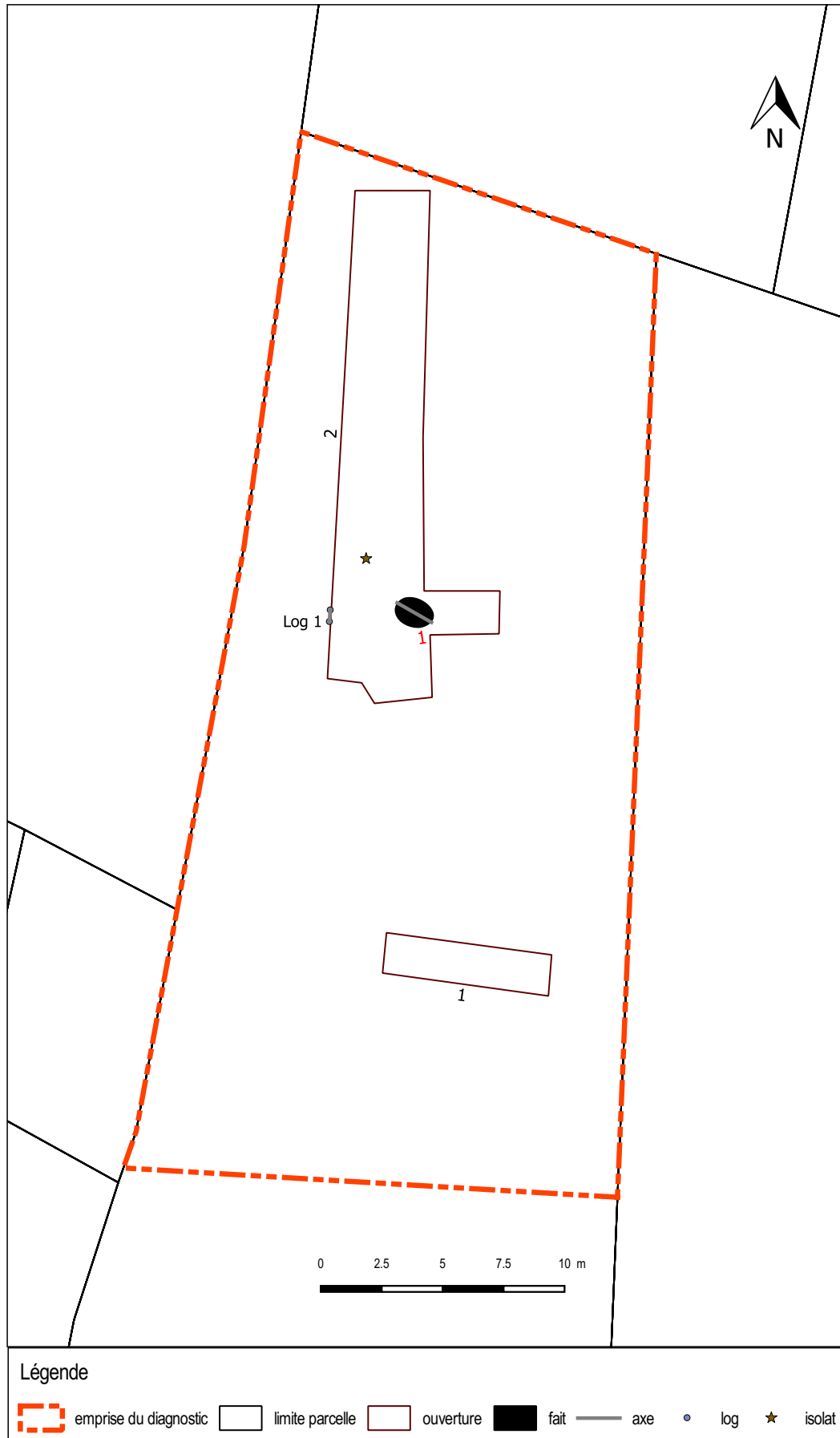


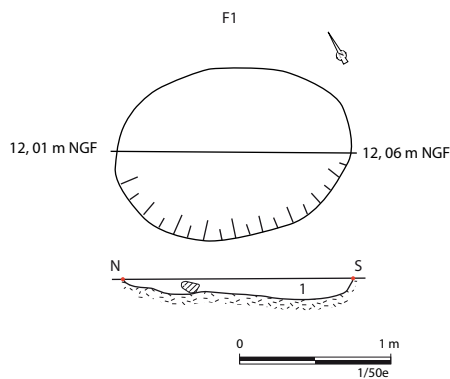
Fig. 8 Plan général du diagnostic au 1/250° sur fond cadastral. © V. Brisotto, Inrap et IGN BD Parcellaire®

2. Présentation des résultats

Les deux ouvertures effectuées sur l'emprise n'apportent aucun indice sur l'occupation anthropique des lieux (**fig. 8**). Seules deux anomalies sédimentaires correspondant vraisemblablement à des chablis ont été mises au jour. L'une d'elle a livré un éclat de silex cortical couleur chocolat, comportant plusieurs petites retouches d'utilisation.

La seconde a été sondée en raison de la présence, en surface, de quelques pierres de granite. Notons, que le granite a subi ici une forte altération, puisque l'on a pu observer l'empreinte d'autres pierres dont il ne restait que les grains désagrégés. Le sondage a mis en évidence un creusement peu profond irrégulier avec un comblement plus sombre et plus organique que l'encaissant (**fig. 9**). Quelques autres pierres de granites y ont été extraites. Les traces d'un système racinaire visible au fond du creusement confirme l'hypothèse d'un chablis.

Fig. 9 Vue, relevé en plan et en coupe de F1, interprété comme un chablis. © V. Brisotto et E. Pierre, Inrap



1- sédiment sablo-argileux gris foncé, meuble homogène, avec blocs de granite non chauffés et quelques charbons de bois.



3. Conclusion

Seules deux anomalies sédimentaires vraisemblablement naturelles ont été mises au jour lors de ce diagnostic. Un éclat de silex a été prélevé dans l'une d'elle.

Bibliographie

GAILLARD F. (1992) – Inventaire avec carte des monuments mégalithiques du Morbihan dans le périmètre des acquisitions de l'état dans les cantons de Quiberon, Belz, Locmariaquer. Revue des Sciences Naturelles de l'Ouest.

GAUME E. (1993) - Prospection- Inventaire du patrimoine archéologique d'Erdeven (56) : Le secteur des alignements de Kerzerho, Rapport de prospection, AFAN, SRA Bretagne

III. Inventaires techniques

Inventaire du mobilier lithique

Tranchée	iso	Détermination	Matière 1ere
2	1	éclat cortical avec retouches d'utilisation	silex teinte chocolat

Inventaire des tranchées

Tranchée	Prof (min-max)	Descripton du niveau atteint	Fait	Type fait	Niv d'apparition	Description	Sondage	Dimension (en m)		
								L.	l.	prof.
1	0,50 m - 0,60 m	sédiment argilo-arénacé gris-orangé avec rares quartz et dreykanters								
2	-0,60 m - 0,80 m	sédiment argilo-arénacé gris-orangé avec rares quartz et dreykanters	1	chablis	0,5	sédiment argilo-arénacé gris-brun foncé avec qq granites et qq CB	X	1,5	1,1	0,12



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ministère de la Culture
et de la Communication
ministère de
l'Enseignement supérieur
et de la Recherche

Erdeven, Le Narbon

Chronologie

-

Le diagnostic localisé à proximité du menhir de Kernogan a été effectué sur une surface de 702 m². Il n'a livré aucun vestige hormis deux chablis dont l'un d'eux a piégé un éclat cortical de silex à retouches d'utilisation.

Sujets et thèmes

Chablis

Mobilier

Industrie

lithique

Inrap Grand Ouest

37 rue du Bignon, CS 67737

35577 Cesson-Sévigné

Tél. 02 23 36 00 40

www.inrap.fr